

# Baccalauréat Professionnel

## Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique

Le Baccalauréat Professionnel **Conduite et gestion de l'entreprise hippique** est un diplôme professionnel qui vous permet :

- d'obtenir le statut de chef d'exploitation avec la **Capacité Professionnelle Agricole** pour pouvoir vous installer.
- l'entrée dans la vie active puisque vous pouvez accéder à des emplois de salarié(e) agricole en entreprise hippique,... ;
- la poursuite d'études supérieures (BTSA, Licence,...).

Le contenu de la formation comprend le fonctionnement de l'entreprise hippique, l'analyse des facteurs de production, l'analyse économique et financière et la connaissance des activités équestres.



### ❖ Programme de la formation :

Le C.N.E.A.C. assure cette formation en **partenariat avec les Haras de Pompadour**. Concernant l'architecture de cette option, le BAC PRO C.G.E.H. contient les modules suivants :



| Module                 |     | Intitulé   |
|------------------------|-----|--|
| Modules généraux       | MG1 | Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde.  |
|                        | MG2 | Langue et culture étrangères.  |
|                        | MG3 | Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi (APSAES). |
|                        | MG4 | Culture scientifique et technologique.   |
| Modules professionnels | MP1 | Pilotage de l'entreprise hippique.   |
|                        | MP2 | La filière équine.   |
|                        | MP3 | Gestion de l'entreprise hippique.  |
|                        | MP4 | Zootechne hippologie.  |
|                        | MP5 | Gestion d'une cavalerie et des prairies associées.   |
|                        | MP6 | Travail du cheval.   |
|                        | MP7 | Choix et utilisation des équipements, bâtiments et installations associées à l'entreprise hippique.                              |

### ❖ Dispense d'épreuves

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BAC, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux et donc des épreuves E1, E2, E3 et E4.

Les candidats par correspondance peuvent être dispensés du module (MG3) et donc de l'épreuve E3 sur simple demande.

### ❖ Stage

Lorsque vous passez pour la première fois le bac pro CGEH, vous devez obligatoirement effectuer un stage de minimum huit semaines au sein d'une entreprise hippique.

Par correspondance, toute latitude est laissée au candidat d'effectuer son temps de stage quand il le souhaite, en fonction de son activité professionnelle et des contraintes extérieures.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à demander conseil auprès de l'équipe pédagogique du C.N.E.A.C., car souvent, chaque situation est un cas particulier.

### ❖ Épreuves d'examen :

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle. 3 à 7 épreuves sont prévues avec 20 coefficients :



| Épreuves  |   | Coef.  | Durée                           | Modalité         | Nature   |
|-----------|---|--------|---------------------------------|------------------|--|
| <b>E1</b> | Langue française, langages, culture humaniste et compréhension du monde |        |                                 |                  |  |
|           | ① Français<br>② Histoire-Géographie                                     | 2<br>2 | 2 h 00<br>2 h 00                | écrit<br>écrit   | ① Épreuve sur des textes littéraires.<br>② Épreuve comportant deux sujets au choix.  |
| <b>E2</b> | Langue et culture étrangères  | 1      | Préparation 20 mn<br>+ 20 mn    | oral             | Épreuve à partir d'un document (photo, dessin, graphique, ...).  |
| <b>E3</b> | Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES            | 1      | Variable                        | pratique         | Épreuve portant sur une activité sportive choisie préalablement par le candidat.   |
| <b>E4</b> | Culture scientifique et technologique                                   |        |                                 |                  |  |
|           | ① Maths<br>② Physique-chimie et biologie-écologie                       | 2<br>2 | 2 h 00<br>2 h 00                | écrit<br>écrit   | ① un sujet portant sur 3 ou 4 parties du programme de maths.<br>② un sujet comportant des problèmes et des questions à partir de documents.  |
| <b>E5</b> | Choix techniques  | 2      | 2 h 30                          | écrit            | Épreuve comportant une série de questions relatives à la zootechnie et à l'hippologie.   |
| <b>E6</b> | Expérience en milieu professionnel (rapport de stage)                   | 3      | Exposé 10 mn<br>Entretien 20 mn | écrit et oral    | L'évaluation s'appuie sur un document (20 pages) rédigé par le candidat, relatif à l'expérience vécue dans l'entreprise hippique au cours du stage.  |
| <b>E7</b> | Pratique professionnelle  |        |                                 |                  |  |
|           | → ① Fiches techniques<br>→ ② Pratique                                   | 3<br>2 | ① 30 mn<br>② 1h00               | oral<br>pratique | Épreuve composée de 2 parties :<br>① L'épreuve a pour support 6 ou 7 fiches techniques établies par le candidat. (Exposé : 10mn, entretien : 20mn, préparation : 30 mn).<br>② Pratique portant sur la réalisation d'une séance de travail de deux chevaux (un jeune et un cheval d'âge) sur le plat et à l'obstacle. À la fin de la séance, le candidat présente le bilan de la séance du travail. |

## ❖ Modalités de délivrance du Bac

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

### → Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves,
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

## ❖ Conditions et modalités de redoublement

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande, le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20. Ces notes sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention.

Une épreuve dont la note est inférieure à 10 sur 20 ne peut pas être conservée et doit être obligatoirement repassée.

**Notre établissement peut vous aider à préparer votre Baccalauréat Professionnel.**